

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 166**présenté par
M. Léonard
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« , Champagne-Ardenne et Lorraine ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« – Champagne-Ardenne, Lorraine et Picardie ».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 13, supprimer les mots :

« et Picardie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rapprocher les régions Champagne-Ardenne - Lorraine et Picardie.